



Leader
du POLISARIO
Président
de la RASD
décédé le
31 mai 2016

M. ABDELAZIZ

FANAL

ZOURNAL INDEPENDANTIS RENIONE

Edited by L'organisation Populaire pour la Libération du Peuple - LPLP - 5 rue du Pont 97427 Etang-Salé Les-Hauts

Bureau : 0262 353 476 - Mobile : 0692 168 947 - E-mail : fanal@mail-reunion.com

N° 12 juillet 2016 - Tirage 2500 exemplaires - Dépôt légal : 2013/0497 - ISSN : 2266-9434 - 4ème année

Directeur de publication : Bernard GRONDIN



Leader
Nationaliste
et Progressiste
comorien
décédé le
29 mai 1978

ALI SOILIHI

SUPPRESSION DES ALLOCATIONS DE LOGEMENT

In kado zourdlan gouvernman fransé po rénionné

**Zot lavé oubli donn anou nout kado zourdlan, té rosanm tro in kado anpoizoné
ke zot la préfère atann zilié po larg sa an misouk**

La loi de finances 2016 a été adoptée en dernière lecture à la veille du nouvel An, le 29 décembre 2015 (parue au JO le 30 décembre 2015).

Son volet touchant à la réforme de l'Allocation de Logement, se voulant lutter contre les abus de certains propriétaires sans scrupules, des marchands de sommeil, pénalise avant tout les locataires qui, victimes déjà de loyers exorbitants, se retrouvent aujourd'hui, une seconde fois pénalisés par la baisse et la suppression de leurs APL.

Quand on connaît la situation précaire dans laquelle vivent des milliers de réunionnais, sans emploi, sans logement, sans perspective, plus d'un réunionnais sur deux vivent en dessous du seuil de pauvreté et bénéficient des minima sociaux, pratiquement 40% d'entre-eux sont au chômage, des milliers d'autres attendent un logement, plus de 100 000 personnes sont victimes de l'illétrisme ... une situation sociale qui ne va pas s'améliorer, terrain propice à l'augmentation de la délinquance et à toutes les dérives sectaires.

Le plus scandaleux dans cette affaire, alors que le décret d'application n'était pas encore paru - il n'est paru au JO que le 5 juillet 2016 - la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de La Réunion avait déjà fait son tri et prise ses décisions en envoyant dès la fin juin des courriers à ses allocataires pour leurs annoncer la "bonne nouvelle", la suppression de leurs Allocation de Logement dès le 1er juillet 2016. Mais sur quelle base juridique, sur quels critères ... les barèmes n'ont été connus que bien après et pour preuve, nombreuses de personnes se sont déplacées à la CAF à la réception de leurs courriers, se sont entendus dire qu'il n'y avait pas encore de barème.

Pourquoi cette précipitation à vouloir faire peur, à vouloir sanctionner celui qui n'est qu'une victime dans cette affaire.

S'il n'y avait ni décret d'application, ni barème à ce moment-là, les décisions prises sont caduques voir illégales, les locataires concernés peuvent aujourd'hui se retourner contre la CAF en faisant un recours devant le Tribunal Administratif pour abus de pouvoir. La CAF a anticipé les modalités d'application de la loi.

On peut se demander, où se trouvait nos élus (députés et sénateurs) au moment du vote de cette loi, ont-ils déposé des amendements, ont-ils défendus les plus démunis de nos concitoyens, cautionnent-ils ce nouveau dispositif ... leur silence depuis 6 mois est condamnable et innacceptable.

Pendant ce temps les propriétaires loin de s'inquiéter de leur avenir - avec la complicité passive de nos élus - se frottent les mains, ils trouveront rapidement d'autres pigeons ayant un meilleur pouvoir d'achat, toujours au détriment des réunionnais les plus pauvres et les plus fragiles.

La société inégalitaire et coloniale continuera à fonctionner comme si de rien était, sans pour autant attirer l'attention de la Ministre coloniale à l'égalité réelle, solidarité gouvernementale oblige, elle passe avant la solidarité entre réunionnais.

La réalité est affligeante et déconcertante.



Objet : Votre Allocation de logement

Madame/Monsieur

Le calcul des aides au logement est modifié à compter du 1^{er} juillet 2016. Cette mesure s'applique aux locataires bénéficiaires des aides au logement en application de l'article 140 de la Loi de finances 2016.

Le nouveau calcul de votre allocation logement prend en compte de manière plus précise, en plus des conditions déjà existantes, la taille de votre foyer (le nombre de personnes vivant dans le logement) et le montant de votre loyer. Ce montant ne doit pas dépasser un plafond. Au-dessus d'un plafond maximum, l'aide au logement peut être supprimée.

En application de cette nouvelle mesure nous vous informons qu'à compter du 1^{er} juillet 2016, vous n'ouvrirez plus droit à l'allocation logement.

A un moment ou à un autre ils auront des comptes à rendre aux réunionnais et ne pourront plus se cacher derrière la loi.

A partir du 7 août 2016, que va-t-il se passer quand les allocataires de la CAF verront qu'ils n'ont plus d'APL et que leur propriétaire se rendront compte que l'allocation n'a pas été versée sur leur compte.

Les locataires n'auront d'autres choix que de payer plein pot leur loyer - pour ceux qui le pourront - ou se retrouver à la rue avec toutes les conséquences qui en découlent.

On a fait pendant un mois rêver le "peuple" avec l'Euro 2016 de football et ses joueurs multi-millionnaires, le retour de Dimitri Payet ... après l'attentat de Nice, la tragédie de Saint-Etienne du Rouvray et le prolongement et le durcissement de l'état d'urgence, c'est le coup de grâce.

Le réveil va être difficile et brutal face aux dures réalités de la vie au quotidien, que rencontrent les plus démunis d'entre-nous. Des solutions vont devoir être trouvées pour accompagner ces locataires en déshérentes avant que la situation ne soit ingérable.

Mayotte au bord de la guerre civile le silence des Nations-Unies et de l'Union Africaine

Dans un communiqué envoyé à la presse le «**Lonèr respé pou nout bann koulèr ...** 30 mai dernier, le **LPLP (Lorganizasion Popilèr po Libèr nout Péi - Front Populaire de Libération Nationale)** a voulu attirer l'attention des réunionnais et de la communauté internationale sur la situation insurrectionnelle existante à Mayotte :

"Les événements récents à Mayotte exigent une solidarité entière avec toutes les victimes du système colonial. Les Nations-Unies et l'Union Africaine ont régulièrement ces dernières décennies condamnées la France pour occupation illégale de l'île de Mayotte, elles doivent aujourd'hui, intervenir avant que la situation ne s'aggrave davantage. La responsabilité de la France est entière, en violant le droit international et en ne respectant pas le souhait de l'ensemble des comoriens, lors de la consultation du 22 décembre 1974, elle a créé les conditions de cette tragédie et de cet état de guerre. La France a fait de Mayotte un des pions de sa politique stratégique dans l'Océan Indien, avec le réseau French Echelon et son rôle de sentinelle dans le Canal du Mozambique. Mais au regard du droit international, les Comoriens sont toujours chez eux à Mayotte".

Depuis, la situation s'est lentement apaisée à grand renfort de gendarmes mobiles envoyés de La Réunion, l'état d'urgence ressemble plus à un état de guerre dans l'île. Paradoxalement à aucun moment l'Etat colonial français n'a voulu se poser les vraies questions et encore moins apporter de vraies solutions aux problèmes posés. Du côté de l'Union Africaine c'est toujours le silence radio, la solution est aujourd'hui entre les mains des pays de la zone, au travers de la Commission de l'Océan Indien dont les Comores viennent de prendre la tête.

Enfin les Jeux des Jeunes des îles de l'Océan Indien, qui se déroulent en ce moment à Madagascar, remettront certainement la question de Mayotte au devant de l'actualité, si jamais les officiels s'entêtaient à faire défiler leurs sportifs sous le drapeau français comme ils l'ont fait lors des derniers Jeux des îles de l'Océan Indien (JIOI) à La Réunion.

HOMMAGE A DEUX COMBATTANTS Serge Sinamalé èk Franswa Sintomer nout bann dalon la désote la vie trop tôt

**Lonèr respé pou nout bann zansèt ...
Nou lève la tête, nout pwin séré
...Tyinbo séré pou lonèr respé»** Deux lignes in romans de nout dalon Franswa Sintomer la kit anou en 2014. Six ans plus tôt, en 2008, comme Franswa, un jeudi 12 juin, Serge Sinamalé, la désote la vie. Deux potomitan de l'histoire politique et culturel réunionnais du XXème siècle la kitte anou brutalement. La grande faucheuze lé pasé par là malheureusement, nous laissant un peu orphelin avec les war vanzé pou zot mémware.

Serge Sinamalé, le fondateur du groupe culturel Cimendef et du Mouvement pour l'Indépendance de la Réunion (MIR) avec Jean-Baptiste Ponama parti lui aussi en juillet 93. Onèr Respé pour ces courageux combattants anticolonialistes qui nous laissent un héritage inestimable, un exemple à suivre pour continuer le combat contre l'ennemi envahissant de notre terre, de notre Patrie, le colonialisme français et ses zélés serviteurs.

Pour que vive éternellement la mémoire de leurs combats menés, pour Serge, le LPLP réaffirme l'objectif fixé par le MPLR (Mouvement Populaire pour la l'Indépendance de La Réunion) ancêtre du MIR : **"la décolonisation de La Réunion par l'Indépendance ... nous voulons l'indépendance dans la main des travailleurs, des planteurs , et non pas l'indépendance dans la main des gros blancs".**

En Omaz à noute dalon Franswa, Fanal reproduit un extrait in ti romans où il affirme pou sate la pa ankor antandu ou konpri: **Lafrik nout rasinn ... Larénion nout péi... Réunion nout lang ... la pa nou po déviré ... Pran kom zot i vé ... Nou**



na in sèl rézion ... Larénion nout Nasion !!! Konbiyin lé vré.

Courageusement, malgré la maladie, il entendait travailler pour la langue réunionnais, en participant à la rédaction en kréol de Fanal. Malheureusement le temps lui a manqué. Franswa, l'équipe de la rédaction salue ta mémoire, puisses-tu reposer en paix avec notre vieux camarade Serge, et vous disons merci pour le défrisaz ke zot la fé sakinn dann son réyon. Le combat pour le respect, pour la dignité continue. Puisses à la jeunesse courageuse et aux nouvelles générations de reprendre le flambeau de la lutte jusqu'à la libération nationale.

Zordi avec Fanal et le LPLP, ke la ropri lo flanbo de Lindépandans ek Liberté et du MIR de Serge Sinamalé et de Jean-Baptiste Ponama, pour une vraie décolonisation de La Réunion, nou kontinu modestement le combat commencé par de valeureux camarades la ginye bèzman, la koni la zole, la été déporté, tousa, i motive anou pou sèye fè rouve lo ziyé bann réunionné abizé é tronpé toulézour é sirtou kan y ariv zélekson, par une bann de politiciens du système colonial qui perdure é ki kontinu à ekraz nout pèp.

Sé posa lé importan ke nou oubli pa zot, po la mémoire, po l'histoire ... pour la suite de notre combat y fo pu nou perde lo tan, nout toute ansanm, alon prann sat nout bann dalon la lèss anou kom léritaz, alon anserv alu, alon mèt alu anlèr, alon avansé droit dovan, alon aras lindépandans ek la liberté po nout péi, po nout pèp.

Zot la petèt désote la vie, mé nou lélé po fè viv azot é toute bann zidé zot la défann.



SOUTENEZ VOTRE JOURNAL

Pour continuer à faire paraître régulièrement notre journal.
nous comptons sur votre entière solidarité
En faisant un don, ensemble nous continuons
à dénoncer le système colonial

Kontak : Bernard : 0692 168 947 - Jean-Claude : 0692 444 285



**LPLP
FANAL**
**DRAPO LARENION
KART LIDANTITE
LARENION
LINDEPANDANS
EK LIBERTE**



LE BUMIDOM À DÉCOUVERT LE BUMIDOM À DÉCOUVRIR

«Rassine Monmon, Papa» Ce passé qui ne passe pas ! Un film du Collectif Nawak

A la recherche de ses racines en terre réunionnaise, notre compatriote Michaël Gence a profité d'une tournée à La Réunion pour mieux apprendre du pays de ses parents, et faire connaître le film du "Collectif Nawak" qu'il a réalisé, sur ce qu'il dit «ce passé qui ne passe pas». 1963, le tout jeune "département français" de La Réunion atteint les 400 000 habitants, dont la moitié a moins de 20 ans. A cette date Michel Debré (ancien premier ministre de De Gaulle) devient député de La Réunion, dans des conditions douteuses qui défient l'honnêteté !

Relaté dans "Sucre Amer", un film qui relate comment les défunt pouvaient voter. Michel Debré entame également une politique démographique qui va d'un contrôle des naissances qui frise la barbarie en injectant du dépô-provera, une piqûre stérilisante dite de trois mois aux mères réunionnaises - et utilisée dans les fermes en France et en Europe, dont l'usage est interdite pour les humains. Dans son œuvre de malfaissance, Michel Debré crée une entreprise « commerciale », le BUMIDOM, une survivance de la Compagnie (négrière) des Indes Orientales, pour la déportation de la jeunesse réunionnaise. Avec l'aide de l'armée, de la fonction publique et des services sociaux (la DASS de l'époque), un grand nombre de jeunes réunionnais seront déportés, pour certains exilés dans les fins fonds des provinces française désertifiées.

Ecoutez Mickaël Gence : « Je suis allé à la rencontre de plusieurs de ces migrants qui, comme mes parents, ont franchi l'océan sous l'impulsion de l'état français. Ce 1er tome pose le contexte dans lequel mes parents ont « déserté la mer » pour un aller sans retour pour l'hexagone, à la fin des années 60. L'histoire de toute une jeunesse réunionnaise déboussolée, à qui on a séché tout espoir de développement au pays natal, vécue comme une promotion sociale, pour quelques uns, et pour de nombreux autres, comme un exil ».



Pour ceux qui le souhaite, il peuvent voir la bande annonce du film à l'adresse internet : <http://rassinemonmonpapa.jimdo.com/voir-le-film/> - Du 12 avril au 12 mai, avec le KDAS (Kolèktif Domoun Atèr Solidèr) Mickaël Gence avec sa secrétaire a sillonné le pays à la rencontre des familles des enfants exilés, avec son film il a donné un aperçu des conditions de vie réelle de nos enfants exilés. "Rassine Monmon, Papa" aura été projeté dans onze quartiers de La Réunion, parfois précédé d'un molo ya de Cimendef, suivi d'un débat riche en émotion.

A travers ce film, certains exilés réunionnais retournés, paralysés de revivre leur condition de la bas, larmes aux yeux, ne pouvaient s'exprimer, leurs témoignages restaient



étrangler dans leur gorge.

Au vu du succès des premières projections et à la demande de nombreuses personnes et associations culturelles et avec le concours d'un certain nombre de militants anticolonialistes, les responsables du KDAS (Kolèktif Domoun Atèr Solidèr) envisage de reprendre d'ici septembre prochain la rediffusion de ce film, qui relate avec force et conviction, une part importante de l'histoire tragique et trop souvent cachée de La Réunion colonie française.

(*) Le DVD est en vente, il reste quelques exemplaires à commander au 0692 444 285

LOI TRAVAIL

A La Réunion également des milliers de travailleurs ont manifesté

Tous les syndicats, sauf la CFDT, regroupés au sein de l'intersyndicale CGTR, F.O., FSU Solidaire, UNEF, SAIPER, après 11 défilés dans les rues de Saint-Denis et de Saint-Pierre, le 5 juillet environ 300 personnes se sont rassemblés devant la Préfecture pour dire Non à la Loi El-Khomri qui entend casser le Code du travail aux profits du patronat.

Le gouvernement socialiste, Hollande Valls et Cazeneuve ont déclaré la guerre au monde du travail par un président socialiste ! Parvenu au pouvoir avec le concours des partis de gauches censés défendre les travailleurs. En 2012 ils se sont tous engagés pour le candidat par défaut Hollande.

A La Réunion, après une rencontre avec le candidat, enfariné de promesses, Elie Hoarau le Secrétaire Général du PCR (à l'époque) enthousiasmé a déclaré «Nous organiserons son accueil à Saint-Louis, un accueil massif et chaleureux». «Le PCR s'impliquera loyalement dans la campagne de François Hollande à La Réunion» Ils sont les artisans de son élection, quelque part responsable de la politique du gouvernement Hollande-Valls.

Devant l'ampleur de la contestation lors de la précédente manifestation du 14 juin, plus d'un million de personnes dans les rues à Paris, entre 2500 à 3000 à Saint-Denis, le gouvernement panique et envisage d'interdire les prochaines.

En résistance avec leurs syndicats, les travailleurs contraignent le gouvernement de lever l'interdiction, et remportent ainsi une victoire. La mobilisation ne faiblit pas depuis 4 mois. L'application de cette loi serait la remise en cause des acquis sociaux de 1936 et de 1945, un véritable danger pour le monde du travail. Sans Code du travail plus de normes, chaque entreprise aura ses conditions de travail, c'est ce que François Hollande appelle «le nouveau modèle social» qui nous ramènerait au XIXème siècle.

La journée de travail passerait de 10 à 12h, les semaines de 48h à 60h au bon vouloir du patronat et sans compensation. Les heures supplémentaires rémunérées à 25% aujourd'hui passeront à 10%, le repos quotidien de 1 heure serait remis en cause, le refus des nouvelles conditions de travail serait une cause de licenciement.

Université de La Réunion – Na la gèr la dékläré kosa ? LAPLL – Une revendication justifiée une action louable dans l'incohérence totale

«Il ne s'agit pas ici de remettre en question le statut de La Réunion».

Déclaration de LAPLL dans un festival de jactance étalé. Dizon in bataye kok angazé pou la po patate. Personne ne peut nier le fait colonial à La Réunion, sauf les naïfs- ce statut créateur de misère et d'humiliation qui déni aux réunionnais ses droits dans son pays.

Au décès brutal et tragique de l'historien Sudel Fuma en juillet 2014, son remplacement s'imposait. Après une tentative avortée de créer un poste sur mesure pou la Mann'zelle Françoise Vergès par un renvoie d'ascenseur en quelque sorte. Ébruité dans Zinfos974 du 5 décembre 2014, le complot a foiré. Rochdi, le président de l'Université a dû patienter et geler le poste pendant 2 ans avant de proposer une migrante, citoyenne française de Nantes, Mme V. Chaillou-Atrous, contesté par un collectif «société civile» devenu entretemps Lantant Pou Lanplwa lokal (LAPLL). Le soutien douteux d'un Patrick Karam du CREFOM, personnage controversé de la communauté antillaise, le "Sywo damné" de Sarkozy, ex CollectifDom, ex-organisateur de concert B.B.A.T.P pour antillais de Paris, ex délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'outre mer. Cette alliance implicite, malsaine peut semer confusion et doute sur la finalité de l'intervention du CREFOM contre la décision de Rochdi. En fait deux factions semblent s'affronter sur un ring de ressortissants français de la République ... déclarés tels

dans les deux camps. La faction Rochdi migrant importé, comme tous les hauts fonctionnaires «exogènes» en recyclage ici d'ailleurs, avec les prérogatives que lui confère son rang à la tête de l'institution de formatage de cerveau des petits réunionnais à la mode, à la mode, non pas de chez nous, mais à la mode franco-française. L'autre faction, société civile ou LAPLL, dans son bon droit légitime guerroie pour la nomination d'un réunionnais natif "pur sang" il soutient Albert Jauze, candidat sur le poste de Maître de conférence de Sudel Fuma, libre depuis deux ans .Un Albert Jauze, connu dans son milieu d'intellectuel, mais inconnu de certaines associations appelées à soutenir sa candidature. C'est là ke na inn ti problim. Kisa lé rézioné en fait, le camp adverse ne connaît pas sé kwa in rézioné ! - d'ailleurs ne sommes-nous tous pas français ? en terre étrangère ... française à La Réunion !!! Les combattants de cette réunionté n'entendent

pas remettre en cause le statut, et ce malgré le désastre constaté dans le pays. Ils affirment dans l'une de leur déclaration du 10 juin : **«Il ne s'agit pas ici de remettre en question le statut de La Réunion, l'indépendance ! mais bel et bien de s'interroger sur la justice sociale, sur la question de l'égalité entre tous les ressortissants de la République française dans le traitement des postes à responsabilité».** Déclaration reprise en partie par Yves Montrouge dans le JIR du 16 juin dernier. Ces «révoltés» du Kalbanon moderne, la départementalisation, en acceptant leurs maîtres seraient-ils esclaves du passé ? Ne sont pas Jean ou Eli qui veulent., Mi koné pa kisa la di sà, mé i lèss réfléxir **«l'esclave qui accepte la servitude ne sera jamais reconnu comme l'égal du maître».** Comme en 1946, les anticolonialistes de salon ont fait le bon diagnostic de la situation coloniale. Mais tétanisés par le remède qui s'impose et la perte éventuelle de petits priviléges égoïstes et assortis, ils jouent inconsciemment le rôle de la jument de Troie pour que perdure un système honni. Citoyens ressortissants français comme LAPLL affirme l'être, en dehors de certaines irrégularités ou d'abus de pouvoir du Rochdi, relatés dans la presse, la nomination d'une citoyenne française, in pé zot konpatriote ? en territoire français, y compris à La Réunion "terre française" ne peut souffrir d'aucune contestation. Koman i pé dire noulé, noulé pa? i pé pa ète pliss fransé é pliss rényioné...

Parler de justice sociale, sur la question de l'égalité entre tous «les ressortissants de la république française !» - Le maître ne confond jamais les esclaves dans la cour avec ses enfants. Quant à «une "réflexion globale sur l'employabilité des Réunionnais» arrêté en bonne intelligence et entre individus bien éduqués et civilisés », bin nous voilà, ressorti de la naphtaline le vieux slogan néo-colonial «nous lé pa pliss, nou lé pa mwin »-

A la façon d'un Lepervanche, député et apparatchik du pcf en 1946 qui déclarait à l'Assemblée Constituante **«Nous tenons aussi à déclarer que nous ne connaissons pas de profondes différences qui existeraient entre nos populations et celles de la métropole»** Un déni total du colonisé, qui hier comme aujourd'hui refusent leur situation de dominé, faisant ainsi le jeu du colonialisme. Dans cet affrontement franco-français kosa lo ti kolon noulé i pé atann de l'Université qui forme nos enfants pour lo somaz ou pour la mobilité-déportation-exil. Ousa ilé le petit peuple misère, ouvriers, chômeurs, RSA ?

Malgré quelques ombres, dans le cadre d'une réunionnité, l'exigence de LAPLL, à diplôme et compétence égale Préférans Rézionéz sur un poste disponible à La Réunion reste louable et non contestable. Cette revendication bien que justifiée semble incohérente, bancale, avec leur qualité de ressortissants français revendiqués.



Reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

Malgré le silence assourdissant des commandeurs coloniaux, l'écho de la journée du 10 mai a résonné à La Réunion. Plusieurs associations et mouvements divers militants culturel, dont le MLK (Mouvman lantant Koudmin), Eric Murin du CRAN, Rasine Kaf, shomin Simandel, le KDAS (Kolèktif Domoun Atèr Solidèr) de Gaël de kréolokoz au son du roulèr, se sont rassemblés devant la stèle de Géréon et Jasmin, décapités, symbole de la barbarie française dans la colonie. Une minute de silence a été observée en mémoire des ancêtres esclaves. Après un dépôt de gerbe et quelques interventions de militants pour rappeler brièvement l'histoire d'un peuple, en majorité d'Afro-descendants soumis pendant 3 siècles à un régime inhumain et criminel reconnu aujourd'hui. La délégation du LPLP présente a salué le rassemblement et a rappeler, que contrairement à une propagande négationniste, qui veut que la départementalisation a aboli le système colonial, le système perdure et repose toujours sur l'exclusion, la discrimination, le racisme. Une marche de la mémoire a démarré en passant par la rue de Nice pour rejoindre les jardins de la préfecture où trône avec insolence la statut de Mahé de

Labourdonnais, l'un des terribles gouverneurs de la colonie. Escaladée, la statut a été bâillonnée, la tête recouverte d'un tee-shirt noir. Quelques prises de parole encore pour rappeler qui était Mahé de Labourdonnais. Avec Gaël et d'autres participants, roulèr, kayamb ont résonné dans l'espace symbolique du gouverneur de la colonie. Le collectif avec Tiloone a rejoint le front de mer du Barachois pour déposer une gerbe en hommage à ceux de nos aïeux arrivés komm zanimo dans les cales de bateaux négriers pour bâtir notre Réunion d'aujourd'hui.

Cette loi mémorielle, dite loi Taubira, pour rappeler aux français et à l'occident que leur bien être d'aujourd'hui est le produit de rapine, de crime contre l'Humanité, de vols de viols, de pillage des autres pays, soumis à l'esclavage*. Arrachés à leur pays, déportés dans les colonies, y compris à La Réunion, des millions d'africains réduit à la servitude et à l'esclavage ont contribué à l'enrichissement de bann Groblan. Des Groblan indemnisés pour la perte de «leurs meubles» (Code Noir). La France des droits de l'homme blanc leur a permis ainsi de garder et faire prospérer le produit de leurs crimes contre notre humanité.